

LISTE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Procuration : 0
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Yves DE FRANCESCO, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Aurélie LAFAY, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LAFAY

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 10 DÉCEMBRE 2024**

**20250302-01 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE
DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement :

VIE COMMUNALE

- **VŒUX 2025 – LA FERME AUVERGNATE – 156,27 € TTC ; CENTRE E. LECLERC – 73,37 € TTC**
- **IMPRESSION « BULLETIN MUNICIPAL 2025 » - L'IMPRIMEUR – 526,03 € TTC**

ESPACE PUBLIC – VOIRIE

- **ENTRETIEN MATÉRIEL - REP MOTOCULTURE 63 – 412,00 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte de ces décisions.

20250302-02 RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES

ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE :

AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de valider les modifications dans l'exécution des travaux,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant pour le lot n°11 « Enduit et lte » entreprise SARL ENDUIT PRO : + 2 430,24 €
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces modifications techniques et financières.

20250302-03 REPAS DES AINÉS – 13 AVRIL 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de retenir le traiteur « Le Père DAVID Charcutier-Traiteur » pour un repas au prix de 35 € TTC
- de retenir « la chanteuse aline » pour l'animation pour un montant de 300 € TTC
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation du repas des aînés.

20250302-04 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT RIVE DROITE DE LA MORGE : MISE A JOUR DU LINÉAIRE DES FOSSÉS COMMUNAUX À INTÉGRER AU PLAN D'ENTRETIEN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de valider le plan des fossés confié au Syndicat
- de confirmer que le nouveau linéaire pour la commune de Gimeaux est de 4 143 ml
- de confirmer que les fossés confiés au Syndicat sont effectivement la propriété de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

1. Population

L'INSEE a publié, en décembre 2024, les chiffres de la population (millésime 2021). La population totale de Gimeaux s'élève à 396 habitants.

2. Emplacement camion pizza

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, un « camion pizza » sera présent chaque vendredi de 17h30 à 21h30 à l'entrée du chemin Fontête.

Monsieur ORTOLANI, pizzeria « LE PETIT RITAL » a confirmé sa présence à partir du vendredi 07 février 2025.

3. Personnel communal

- Un recrutement a été organisé pour le remplacement de l'agent en charge de l'entretien des locaux municipaux. Un agent a été recrutée jusqu'au 31 juillet 2025, pour un temps de travail de 13/35^{ème}. Il assurera l'entretien de l'école, du local du personnel aux « Ateliers municipaux » et des locaux provisoires de la mairie.
- Le contrat (CCD 28/35^{ème}) de l'agent en charge du secrétariat de Mairie a été renouvelé pour une durée d'un an ; l'agent qui est en disponibilité de son ancien employeur (mairie de Tours) bénéficiera d'une rémunération alignée sur son indice de rémunération déterminé par la mairie de Tours (ancienneté et avancement d'échelon).
- Agent saisonnier : l'État sera sollicité pour bénéficier d'un « emploi aidé » sur ce poste, à compter du printemps prochain, pour une durée de six ou neuf mois ; néanmoins, l'incertitude pèsent sur ces financements d'Etat.
Si la commune ne peut pas bénéficier de ce type de contrat, il faudra se reposer la question de la durée et du type de contrat proposé.
- Agent Technique : une liste de travaux, à effectuer au cours de l'hiver, a été établie avec l'agent.

4. Gestion des déchets – Syndicat du Bois de l'Aumône

- Suite à un échange avec le SBA, il a été décidé d'étudier la faisabilité d'un compostage des déchets alimentaires (sauf coquillage) de la cantine dans le composteur partagé, en remplacement de la collecte de bio déchets (une fois par semaine avec le passage d'un camion). Une réflexion est nécessaire avec la communauté de communes. Cette opération nécessitera tout de même une intervention humaine chaque jour et sûrement l'ajout d'un compartiment au composteur partagé déjà mis en place. La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge sera sollicitée sur ce sujet.
- Lors du conseil municipal du 21 octobre, il a été évoqué la mise à disposition par le SBA de matériel, afin de pouvoir aider les communes dans le tri de leurs déchets de cimetièrre. Le SBA a été contacté ; il propose la mise à disposition de 2 jeux d'un composteur en bois et d'un bac pour les autres déchets ainsi que de panneaux d'information.
Un ensemble pourrait être disposé dans l'ancien cimetièrre et l'autre dans le nouveau cimetièrre. Bien évidemment, le matériel sera installé sur des espaces communaux. Pour ce faire, il sera nécessaire de couper quelques arbustes.

5. Aménagement du quartier Les Chausses

Un courrier doit être adressé, au cours du mois de février, par l'EPF Auvergne, en charge de l'acquisition des terrains, à chacun des propriétaires fonciers concernés par l'opération.

Une première réunion de travail avec le maître d'œuvre de l'opération, le Cabinet RÉALITÉS, retenu lors du conseil municipal du 10 décembre, aura lieu le 21 février. Le suivi de cette opération sera fait par la commission « urbanisme travaux ».

Une réflexion est en cours avec la direction des finances publiques pour savoir si un budget annexe au budget de la commune est nécessaire. Sinon, cette opération sera incluse dans le budget principal de la commune. Une comptabilité analytique sera tout de même mise en place pour cette opération.

6. Sens de circulation, rue de la Mairie et rue des Pétrifications

Lors du conseil municipal du 27 septembre, il a été convenu de mettre seulement en sens unique entrant la rue de la Mairie, entre l'avenue de la Libération et la rue des Pétrifications. Cette réglementation a été mise en place en décembre dernier.

Après quelques semaines de mise en service et suite à plusieurs échanges avec les utilisateurs et les forces de Gendarmerie, il s'avère que ce sens de circulation n'est pas parfaitement adapté.

Il est proposé d'inverser le sens unique de circulation des véhicules ; la rue sera empruntée dans le sens Est Ouest, c'est-à-dire le sens sortant du bourg.

La circulation ne sera plus autorisée, depuis l'avenue de la Libération.

Les riverains de la rue seront individuellement informés. Ceci nécessitera une inversion des panneaux et la signature d'un nouvel arrêté permanent de réglementation de la circulation.

7. Maison Commune

- La « phase 1 » des travaux est terminée ; elle a permis le transfert de la mairie et de l'agence postale, au sein de la salle polyvalente, du futur hall d'entrée et de l'office/bar. Le déménagement a eu lieu le vendredi 27 décembre et le vendredi 10 janvier ; il a été effectué par les élus municipaux. Le secrétariat de mairie et l'agence postale ont réouvert le mercredi 13 janvier 2025.
- La « phase 2 » de l'opération a été lancée le lundi 20 janvier. Les travaux de démolition sont en cours sur le bâtiment de l'ancienne Mairie ; ils devraient se poursuivre au cours du mois de février pour laisser place, à la pose des nouvelles huisseries et aux travaux de second œuvre.
- Des adaptations ont été demandées avec le basculement du local « Archives » au rez-de-chaussée et non plus au R -1. La salle de réunion du R -1 se trouve ainsi agrandie.
- Le planning prévisionnel de cette seconde phase a été revu ; les nouveaux locaux pourraient être mis à disposition en juin 2025 ; pour mémoire, il restera des travaux (parquet, mise en service du chauffage/climatisation, reprise des rideaux...) sur la salle polyvalente avant une livraison complète de la Maison Commune. L'idéal serait de remettre en service les locaux en septembre 2025.

Indisponibilité de la salle polyvalente pour cause d'occupation par les services de la mairie et de l'agence postale.

- Comme évoqué lors du dernier conseil principal, la médiathèque relais a été déplacée dans une partie de la cantine ; elle reste ouverte chaque vendredi soir de 16h15 à 18h.
- Les activités scolaires et périscolaires ont été annulées.
- L'activité « gym plaisir » proposé par le CLIC a dû aussi être suspendue. Un courrier d'information a été adressé au CLIC en date du 11 octobre 2024 pour prévenir de l'indisponibilité de la salle pendant les travaux et de l'impossibilité de la commune à mettre à disposition un autre local. Par courrier du 15 janvier 2025, le CLIC a informé de la bonne prise en compte de l'information et de sa transmission aux intervenants et aux participants. Dans ce même courrier, le CLIC précise que les financements ont été renouvelés seulement fin 2024 permettant ainsi de reconduire les séances dont celle proposée à Gimeaux lorsque la salle serait de nouveau disponible selon le planning initial. Depuis cette date, le CLIC, à la demande des participants et de la municipalité, a sollicité d'autres communes pour l'ouverture d'une nouvelle séance « gym plaisir » provisoire sur le 1^{er} semestre 2025. Le jeudi 30 janvier, le CLIC a confirmé la réservation de la salle des fêtes de Montcel, chaque lundi de 10h30 à 11h30, pour maintenir le créneau ouvert à Gimeaux, en attendant la mise à disposition de la nouvelle salle polyvalente.
- L'ancienne « salle des associations » pourrait, à l'issue des travaux, être privilégiée pour accueillir la salle du conseil municipal ou toute autre réunion. La 2^{ème} salle (anciennement garage) pourra être utilisée aux autres moments de rencontre tels que ceux proposés par la médiathèque relais et les associations. Un aménagement de placard pourrait être créé spécifiquement pour le « point lecture ». La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge sera sollicitée pour étudier la faisabilité de ce projet.

Le Maire,

Sébastien GUILLOT

